Eléments de réponse concernant le

Questionnaire Orientation après la 3ème Vrai/ Faux

* Après mon Bac Professionnel, je peux choisir d’arrêter mes études et rentrer dans la vie active
  + - * **Vrai**
* Après mon Bac Professionnel, je peux choisir de poursuivre mes études
  + - * **Vrai**
* Le CAP et le Bac Professionnel donnent le même niveau de qualification professionnelle
  + - * **Faux** : le CAP se poursuit en 2 ans tandis que le Bac Professionnel en 3ans.

Après un CAP il est possible de poursuivre un Bac Professionnel en 2 ans ou un autre CAP en 1 an.

Le Bac Professionnel permet d’accéder aux études supérieures (par exemple BTS) contrairement au CAP.

* Le CAP forme à un métier précis
  + - * **Vrai**: mais il permet de poursuivre en Bac Professionnel, de se spécialiser ou de faire un autre CAP en seulement 1 an.
* Il n’y a pas d’enseignement général dans la voie professionnelle
  + - * **Faux**, on retrouve des maths, du français, histoire-géo etc.
* Formuler un seul vœu d’orientation est suffisant pour m’assurer une place en voie professionnelle
* **Faux** : il y a plus demandes que de places, les meilleurs dossiers obtiennent la place, il faut donc formuler des vœux de secours.
* Toutes les formations professionnelles sont présentes sur Pau ou à proximité
  + - * **Faux** : il faut parfois envisager l’internat, ou changer de projet.
* Il faut parfois envisager de partir loin de Pau pour suivre une formation professionnelle de son choix
  + - * **Vrai** (voir l’offre de formation dans **le guide Onisep, après la 3ème choisir son orientation**, disponible sur l’onglet orientation du site du collège)
* Certains Bac Professionnels ne peuvent être préparés que par les filles et d’autres que par les garçons
  + - * **Faux**, peu importe que l’on soit une fille ou un garçon, la formation est ouverte à tous.
* Etre en apprentissage, c’est la même chose qu’étudier en lycée professionnel.
  + - * **Faux**, être en apprentissage signifie avoir un contrat de travail avec un patron, et ne plus avoir de vacances scolaires.
      * En lycée professionnel (statut scolaire), on bénéficie des vacances scolaires, et on réalise des stages dans plusieurs lieux différents.
      * Le rythme sous statut scolaire est moins intensif.
      * Que le diplôme soit préparé sous statut scolaire ou en apprentissage, **c’est exactement le même diplôme** à l’arrivée et permet les mêmes poursuites d’études. Seules les modalités de scolarité varient, pas les exigences d’obtention du diplôme.
      * **Il est indispensable de faire systématiquement une demande sous statut scolaire**, même si le projet est l’apprentissage, afin de ne pas se retrouver sans place au cas où le contrat d’apprentissage ne pouvait aboutir.
* Un Cap ou un Bac professionnel en apprentissage donne le même diplôme qu’en lycée professionnel (sous statut scolaire)
  + - * **Vrai**
* Si je suis apprenti(e), j’aurai droit aux vacances scolaires
  + - * **Faux,** je suis lié à mon patron par un contrat de travail, qui ouvre droit, comme pour tous salariés à 5 semaines de vacances par an.
* Une formation en apprentissage se fait en alternance au CFA et en entreprise
  + - * **Vrai**
* Les matières enseignées en 2nde Générale et technologique sont très différentes de celles de 3ème
  + - * **Faux : voir sur le site de l’ONISEP** <http://www.secondes-premieres2019-2020.fr/>
* Réussir en 2nde Générale et technologique demande plus de travail et d’analyse qu’en 3ème
  + - * **Vrai**, les attendus sont plus exigeants qu’en 3ème, il est attendu une plus grande autonomie des élèves.
* Je dois obligatoirement choisir des enseignements optionnels en 2nde Générale et technologique
  + - * **Faux**
* Je souhaite intégrer une 1ère technologique, je dois m’orienter en 2nde Générale et Technologique
  + - * **Vrai**, c’est un tronc commun avant de choisir une orientation en 1ère Générale ou en 1ère Technologique
      * (sauf deux bac Technologiques très spécifiques danse/musique : Bordeaux ou Toulouse hôtellerie/restauration Biarritz, Talence, ou Lourdes)
* L’accompagnement personnalisé en 2nde s’adresse aux élèves en difficulté
  + - * **Faux,** c’est pour tous les élèves
* Après mon bac Général ou Technologique, je dois poursuivre mes études
  + - * **Vrai**, au moins vers un bac +2 (BTS/ DUT) pour s’insérer dans le monde professionnel.
* En baccalauréat Technologique, je n’ai aucun stage
  + - * **Vrai,** c’est la raison pour laquelle, le baccalauréat Technologique nécessite de poursuivre des études et ne permet pas de s’insérer dans le monde professionnel
* Il existe 2 bac Technologiques spécifiques dans l’hôtellerie/ restauration et la danse/musique qui se préparent dès la 2nde :
  + - * **Vrai**
* Je dois connaître tous les métiers pour m’orienter
  + - * **Faux**, le seul vrai choix des élèves c’est soit d’envisager des études longues et donc de s’engager en 2nde Générale et Technologique soit de choisir la voie professionnelle pour des études courtes.
      * Le parcours se construit petit à petit, il est normal de ne pas savoir quoi faire, et tout peut évoluer au fil du temps. La voie professionnelle permet de continuer jusqu’au bac +2 et éventuellement vers bac +3 et plus exceptionnellement vers un bac +5. **L’orientation en 3ème n’est qu’une première étape, on entre dans une formation pas dans un métier, il existe des passerelles.**
* Les mini-stages et les journées portes ouvertes m’aideront à choisir mon orientation.
* **Vrai**, rien ne remplace l’expérience, pour que les élèves se rendent compte de ce qu’est la formation choisie.
* Voir le site du collège espace orientation pour connaître les dates mises à jour au fur et à mesure à partir de janvier.
* Je m’occupe de mon orientation à partir du mois de mai.
  + - * **Faux,** j’y réfléchis tout au long de l’année scolaire en étant accompagné par mes parents, mes professeurs, et la psychologue de l’Education Nationale.
      * Personne ne peut faire le choix à votre place, il est essentiel de se renseigner auprès des divers sites ONISEP, et des ressources sur le site du collège, onglet orientation.
      * Il est important de se rendre aux portes ouvertes. Les lycées sont les plus à même de vous renseigner spécifiquement sur leur offre de formation.
      * La soirée des proviseurs en février/mars qui se déroulera au collège est un point de rencontre important .

**Le professeur principal est le premier relai pour faire le point sur les poursuites post 3ème envisageables en fonction du profil scolaire. Pour approfondir votre projet vous pouvez venir faire le point avec la psychologue de l’Education Nationale au collège ou au CIO de PAU (qui reste ouvert les mercredi et les vacances scolaires). Les permanences sont assurées par 14 autres psychologues de l’Education Nationale qui se relaient sur les temps d’ouverture du CIO.**